

Index AI : PRE01/202/2012
13 April 2012

L'Arabie saoudite doit remettre en liberté un militant qui observe une grève de la faim

Les autorités saoudiennes doivent libérer un éminent militant des droits humains qui aurait entamé une grève de la faim il y a cinq semaines pour protester contre son maintien en détention inique, a déclaré Amnesty International.

Selon certaines informations, Mohammed Saleh al Bajady, cofondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), ONG non enregistrée, refuse d'ingérer de l'eau depuis le 7 avril, ce qui accroît les craintes quant à son état de santé.

Il a été placé en détention après avoir été arrêté le 21 mars 2011 ; la veille, il avait participé à une manifestation dans la capitale, Riyadh, organisée par des familles de prisonniers maintenus en détention arbitraire.

Inculpé d'appartenir à l'ACPRA, d'avoir porté atteinte à la réputation de l'État et d'avoir en sa possession des livres interdits, Mohammed Saleh al Bajady fait l'objet d'une procédure pénale depuis le mois d'août devant le Tribunal pénal spécial, mis sur pied pour connaître des affaires liées au terrorisme et à la sécurité.

« Mohammed Saleh al Bajady est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé sans violence ses droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Il convient d'abandonner toutes les charges retenues contre lui et de le remettre en liberté immédiatement, a indiqué Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Sa grève de la faim ne fait qu'accentuer le caractère urgent de sa libération, car chaque journée passée sans eau ni nourriture nuit un peu plus à son état de santé. »

Selon des informations émanant de sources dignes de confiance, Mohammed Saleh al Bajady a entamé une grève de la faim à la prison d'Al Hair à Riyadh le 11 mars et refuse d'ingérer de l'eau depuis le 7 avril. Il refuse également les visites et les appels téléphoniques de sa famille.

Le 10 avril, un porte-parole du ministère de l'Intérieur a déclaré aux agences de presse que Mohammed al Bajady n'observait pas de grève de la faim et qu'il était en bonne santé.

Ses avocats ont demandé l'autorisation de lui rendre visite afin de se rendre compte par eux-mêmes de son état. Ils n'ont pas été autorisés à le voir depuis son arrestation ni à assister à son procès, car le tribunal ne leur reconnaît pas le droit de le représenter. Ils n'ont pas pu rentrer pour assister aux audiences, bien qu'ils aient attendu devant le tribunal pendant des heures.

Mohammed Saleh al Bajady a été arrêté dans la ville de Buraydah, dans la province de Qasim, au nord de Riyadh, le 21 mars 2011.

Des agents en uniforme et des hommes en civil, qui seraient des agents des services de sécurité du ministère de l'Intérieur, l'ont ensuite conduit à son domicile et à son bureau, où ils ont saisi des livres, des documents et des ordinateurs portables, tant personnels que professionnels.

La veille de son arrestation, Mohammed Saleh al Bajady avait pris part à une manifestation devant le ministère de l'Intérieur à Riyadh.

Les manifestants demandaient la libération de proches, détenus sans inculpation depuis des années.

Lors de ce rassemblement, plusieurs hommes et femmes ont été interpellés. Les femmes auraient été libérées après avoir été contraintes d'apposer leurs empreintes digitales sur des déclarations attestant qu'elles avaient pris part à la manifestation. Quant aux hommes, ils seraient toujours incarcérés.

Le ministère de l'Intérieur a confirmé l'interdiction durable de toute manifestation en Arabie saoudite le 5 mars 2011, à la suite de manifestations organisées par la communauté minoritaire musulmane chiite dans la province de l'Est et en faisant valoir que d'autres rassemblements en faveur de réformes étaient prévus.

Selon un porte-parole du ministère, les forces de sécurité prendront « toutes les mesures nécessaires » contre ceux qui tentent de troubler l'ordre public.

Amnesty International a recueilli des informations sur la répression qui cible les manifestants en Arabie saoudite, mais aussi les défenseurs des droits humains, les dissidents politiques et les détracteurs, dont un certain nombre ont été placés en détention et, parfois, jugés et incarcérés.

S'ils sont souvent accusés d'infractions liées à la sécurité et déclarés coupables par des tribunaux mis sur pied pour traiter des délits liés à la sécurité et au terrorisme, les actes qu'ils sont censés avoir commis semblent généralement se limiter à l'exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association.